

Décret portant nomination et titularisation d'agents.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la loi n° 61-33 du 15 juin 1961, relative au statut général des fonctionnaires, modifiée ;
 Vu le décret n°77-987 du 14 novembre 1977, portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'enseignement, modifié ;
 Vu le dossier des intéressés,

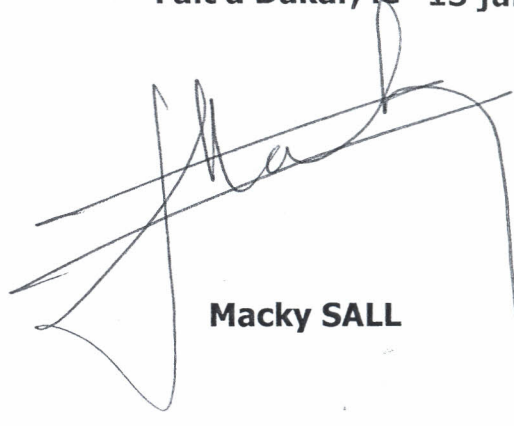
DECRETE :

Article premier.- Les professeurs contractuels, titulaires du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire (CAES), session de 2012, sont nommés et titularisés ainsi qu'il suit dans le corps des professeurs de l'enseignement secondaire (PES), hiérarchie A1, conformément aux dispositions du décret n° 77-987 du 14 novembre 1977, modifié ;

Prénoms et nom		Date et lieu de naissance	Grade-échelon	Date d'effet
Siaka	SAGNA	16/06/1982 à Dianki	PES. 2CL .1EC	01/10/2013
Souleymane	DIOUF	20/10/1982 à Diourbel	PES. 2CL .1EC	01/10/2013

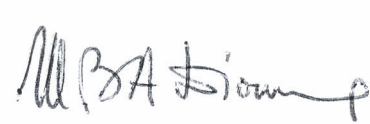
Article 2.- Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, le Ministre de l'Education nationale et le Ministre de la Fonction publique, de la Rationalisation des Effectifs et du Renouveau du Service public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Dakar, le 13 juillet 2017



Macky SALL

Par le Président de la République
 Le Premier Ministre



Mahammed Boun Abdallah DIONNE